



GUIDE PRATIQUE



À L'USAGE DES PARTICULIERS

LE DÉPÔT EN LIGNE, C'EST ...



un service sécurisé et accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



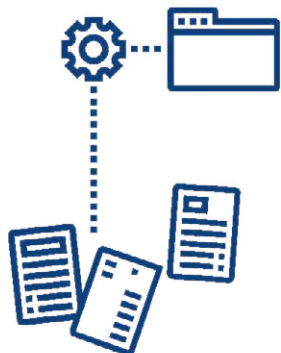
un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.

Rendez-vous sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Le dépôt en ligne est un service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour les particuliers. Le service Droit des Sols continue de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement des demandes.

PRÉPAREZ VOTRE DOSSIER

POUR GARANTIR LA QUALITÉ ET LA RAPIDITÉ D'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE, PRÉPAREZ SOIGNEUSEMENT VOTRE DOSSIER



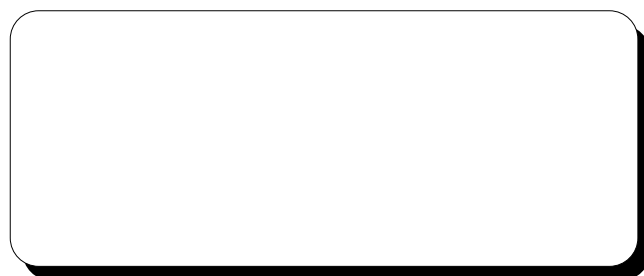
- Chaque élément de votre dossier doit être dans un fichier distinct.
- Formats acceptés .pdf, .jpg, .png, .gif, .bmp, Taille max : 10000 Ko
- Chaque pièce doit être identifiée par son code (exemple DPI pour un plan de situation).
- Les plans doivent comporter une échelle graphique de façon à pouvoir effectuer les mesures sur un écran.
- Vérifiez bien que vous disposez de toutes les pièces et plans demandés en fonction de votre projet et de sa localisation.

CONNECTEZ-VOUS AU GUICHET NUMÉRIQUE

LE GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME EST ACCESSIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE RUEIL-MALMAISON

- Créez votre compte ou utilisez « s'identifier avec France Connect ».
- Un mail d'activation est envoyé à l'adresse fournie. Après activation du compte, vous complétez vos données et informations personnelles.

Notez bien votre identifiant (adresse mail) et votre mot de passe, ils vous seront utiles à toutes les étapes de votre projet.



Attention : l'adresse mail saisie pour la création du compte ne pourra pas être modifiée ultérieurement. C'est elle qui permet d'authentifier le demandeur.





FORMULEZ LA DEMANDE

1. CLIQUEZ SUR LE BOUTON CORRESPONDANT AU TYPE DE FORMULAIRE

Pour des travaux sur une maison individuelle, choisissez **DPC** "Construction et travaux non soumis à permis de construire" ou **PC MI** "Permis de construire pour une maison individuelle ou ses annexes".

2. SAISISSEZ LES INFORMATIONS EN VOUS LAISSANT GUIDER

Pour être joint plus rapidement, n'oubliez pas de saisir le numéro de téléphone du demandeur et celui de l'architecte ou du maître d'œuvre.

3. JOIGNEZ LES PIÈCES ET PLANS EN RESPECTANT LA CODIFICATION

Le bordereau présent à la suite du formulaire permet de vérifier les pièces à transmettre



AJOUTER
UN PARTAGE

4. PARTAGEZ VOTRE DEMANDE

Si vous souhaitez que votre architecte ou votre maître d'œuvre ait accès à votre dossier, saisissez son adresse mail à la rubrique SAISIR

5. VÉRIFIEZ VOTRE SAISIE


Le bouton à droite de l'écran vous permet d'aller directement aux informations à vérifier ou à corriger



vérifier
ma saisie

6. TRANSMETTEZ VOTRE DEMANDE

En cliquant sur ce bouton, la demande est transmise directement au service instructeur.



transmettre
ma saisie



Un premier mail vous confirmera que la demande à bien été transmise. Un second vous informera du numéro d'enregistrement de votre dossier. Si vous ne recevez pas ces mails, contactez le service Droit des Sols par téléphone **01 47 32 65 80**

SUIVEZ L'ÉVOLUTION DE VOTRE DOSSIER

Le dossier est désormais pris en charge par le service instructeur.
Vous serez informé par mail à chaque étape.

SUIVRE MES DEMANDES D'URBANISME



DP RUEIL MALMAISON


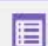




Votre demande est finalisée
Vous allez recevoir un courriel confirmant la réception de votre demande par le centre instructeur de la commune.

DP 92063 22 00403
Déclaration préalable par Mme ROSALIE Rosalie
Rue de la Chapelle 92500 Rueil-Malmaison
Rénovation et surélévation d'une maison individuelle
Demande n°854, créée le 10/10/2022 16:35

Consulter 

Historique 

Différentes icônes vont apparaître au fil de l'évolution du dossier.
Elles vous permettent de consulter les courriers et d'agir sur le dossier transmis.

- Consulter 
- Historique 
- Modifier 
- Documents  1
- MODIFICATIF 
- DOC 

- Consulter votre dossier
- Afficher une synthèse du dossier
- **Compléter votre dossier**
- **Recevoir les courriers et décision**
- Faire une demande de permis modificatif
- Déposer la déclaration d'ouverture de chantier ou la déclaration d'achèvement des travaux

Votre dossier est incomplet :

- pour substituer une pièce non satisfaisante cliquez sur «**Remplacer le fichier**»
- pour ajouter une pièce manquante cliquez sur «**Ajouter**»